

L'AGENCE RECRUTE



CONSEILLER.ERE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

CONTEXTE

L'Agence nationale du Sport est un Groupement d'intérêt Public (GIP), opérateur du Ministère en charge des Sports, qui est constitué de l'Etat (Ministère des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique.

L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs pour développer de la pratique sportive en France et favoriser la haute performance, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024.

Composée de soixante-dix salariés, l'Agence repose sur trois directions/pôles :

- la direction du « Développement des pratiques » pilotée par la Directrice du développement des pratiques ;
- le pôle « Haute performance et haut niveau » piloté par le Manager Général à la Haute Performance ;
- la direction des « Ressources et des affaires générales » pilotée par la Directrice générale adjointe.

La Direction du développement des pratiques est composée de deux services : un service du « Développement fédéral et territorial » (DFT) et un service des « Equipements Sportifs » (ES). Ses missions consistent à soutenir des projets visant le développement de l'accès au sport de tous les publics sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, impulsant de nouvelles dynamiques liées au sport. Son action vise la correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux pratiques sportives notamment par la contribution au financement de projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs.

Le service du « Développement fédéral et territorial » est composé de 8 collaborateurs : un chef de service et sept conseiller.ère.s « développement ». Il bénéficie de l'appui d'un assistant administratif (pour l'ensemble de la direction du développement des pratiques) et d'un apprenti.

Localisation du poste

4 – 6, rue Truillot
94 200 Ivry-sur-Seine



FONCTION

Le.la conseiller.ère « **développement** » est placé.e sous l'autorité du Chef du service du développement fédéral et territorial qui définit ses missions et ses horaires de travail.

Le.la cadre devra :

- Accompagner, suivre et évaluer un portefeuille de fédérations sur leur stratégie de développement au plan national via les contrats de développement et au plan territorial via les projets sportifs fédéraux (PSF) ;
- Accompagner, suivre et évaluer un portefeuille de régions (services déconcentrés) en charge des financements déconcentrés (emploi / apprentissage / dispositifs spécifiques tel « J'apprends à nager » / autres crédits déconcentrés) ;
- Assurer le pilotage de la maintenance et de l'évolution des outils informatiques dédiés aux dispositifs du pôle (Compte Asso, Osiris...) en lien avec le responsable des systèmes d'information de l'Agence dont :
 - l'actualisation et mise à disposition de tutoriels et guides d'accompagnement ;
 - la coordination du SAV lié aux outils informatiques ;
 - l'organisation de retours d'expériences portant notamment sur les évolutions des campagnes liées à la part territoriale (projets sportifs fédéraux / projets sportifs territoriaux) ;
- Mettre en réseau et animer des différents réseaux sur lequel s'appuie et collabore le service : services déconcentrés du ministère en charge des sports / direction des sports / mouvement sportif (CNOSF, CPSF et fédérations sportives) / autres services de l'Agence ;

II.Elle aura par ailleurs la charge de :

- La bonne transmission des demandes de paiement des subventions à l'Agence Comptable de l'Agence ;
- L'élaboration, en tant que de besoin, de synthèses, statistiques, bilans et évaluations ;
- Le suivi de l'archivage.

Obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits et informations dont il.elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le.la conseiller.ère relève de l'article 10 du Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature. Ses activités sont en partie télé-travaillables.

EXIGENCES

PROFIL

Fonctionnaire de catégorie A ou contractuel. Le titulaire d'un Master en lien avec les missions à exercer.

Candidat.e ayant été amené à gérer des demandes de subventions en faveur du mouvement sportif ou de réseaux associatifs au sein d'un groupement d'intérêt public, établissement public, d'une collectivité territoriale ou d'un service déconcentré de l'Etat.

Ne convient pas pour une 1ère expérience professionnelle.

COMPETENCES

Connaissances

- Environnement institutionnel et administratif de l'Etat et des collectivités territoriales : une connaissance de l'environnement sportif est souhaitée (Etat, collectivités et mouvement sportif) ;
- Connaissance des principes de l'andragogie et d'ingénierie de formation ;

Savoir-faire

- Maîtrise avancée des outils bureautiques et informatiques ;
- Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse ;
- Bonne capacité rédactionnelle et aisance à l'oral ;
- Fiabilité des productions et respect des échéances ;
- Capacité à rendre compte.

Savoir-être

- Capacité à adapter ses productions (orales ou écrites) en fonction de leurs destinataires (élus, parlementaires, etc.)
- Autonomie, proactivité et réactivité ;
- Adaptabilité, sens de l'initiative et de l'engagement ;
- Qualités relationnelles indispensables ;
- Aptitude au travail en équipe.

CONTACT

CV et lettre de motivation à adresser

Par email :

recrutement@agencedusport.fr

A l'attention de :

Madame Mathilde GOUGET, Directrice générale adjointe

Madame Agathe BARBIEUX, Directrice du développement des pratiques